



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

CP de PERPIGNAN



Tête à tête

Il y a parfois des situations d'organisation (ou de désorganisation) en milieu carcéral qui sont génératrices de conflits. Le plus souvent entre détenus eux-mêmes, entre détenus et personnels, et enfin, mais fort heureusement, plus rare : entre personnels pénitentiaires.

Mercredi 10 janvier en début de matinée, un Ordre de Transfert de dernière minute tombera avec un jour d'avance concernant un détenu qui est appelé à être présenté en urgence à l'UHSI de Toulouse-Ranguel à 13h30.

Dès 10h00, les ELSP chargés de cette mission feront le nécessaire pour préparer cette expédition en prévenant sans délai la MAH pour que le détenu rejoigne au plus vite le Greffe pour le départ vers Toulouse.

Mais voilà que les choses se compliquent. En effet, à cette heure-là en Maison d'Arrêt c'est le temps du Briefing quotidien : Ha ! « Surveillant Acteur » quand tu nous tiens !

Le scénario s'obscurci un peu plus lorsque le Surveillant du Greffe, une demi-heure plus tard et à son tour, souhaite s'assurer que le détenu va arriver rapidement sur le Greffe en contactant l'Officier Maison d'Arrêt qui lui rétorque alors être toujours occupé par le Briefing.

Devant l'urgence à laquelle doivent répondre les agents chargés de la mission de transfèrement et au regard de l'horaire du RDV fixé par l'Hôpital de Ranguel, le Surveillant du Greffe sollicite en appui les services du CSP1 Adjoint.

Quelques instants plus tard, déboule alors au Greffe l'Officier MAH qui n'hésitera pas une seule seconde à invectiver le Surveillant greffe.

Sentant la situation plus que conflictuelle et tendue, le Surveillant préfère alors immédiatement sortir des lieux, mais c'était sans compter sur l'opposition physique exercée en barrage par l'Officier posant sa main sur la poitrine du collègue.

Il y a des limites à tout et notamment ce type de comportement totalement inadapté et inacceptable de la part d'un supérieur hiérarchique à l'égard d'un subordonné. N'omettons pas que parfois la fonction prime alors sur le grade et que le collègue a donc naturellement mis tout en œuvre pour répondre aux paramètres et exigences de cette mission en réclamant le détenu dans les meilleurs délais. Quand il y a urgence, il y a lieu de s'assurer de la rapidité de l'exécution de la tâche à accomplir, ce qu'il a fait.

Le SPS dénonce l'attitude et la méthode employée par cet Officier qui ne devrait pas confondre personnel de Surveillance avec éventuellement personnes détenues.

« Surveillant acteur d'une détention sécurisée » ; faudrait-il encore que la sécurité physique dans les relations de communication entre personnels pénitentiaire soit garantie et qui plus est, par un gradé !

Un Surveillant qui aurait eu un comportement pareil et aurait osé poser la main sur un Officier, aurait été suspendu sans délai.

Ainsi et à minima, une remontée de bretelles semble s'imposer !!!

LE Syndicat 100% Surveillants !

Le 11 Janvier 2024
Pour Bureau Local SPS-PERPIGNAN :
Nicolas FRANCOIS